

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-douzième session**  
Point 44 de l'ordre du jour  
**Question de Chypre**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettre datée du 2 octobre 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de Chypre auprès de  
l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la liste des violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par la Turquie (voir annexe I) et celle des cas d'utilisation illégale, par des navires de guerre turcs, de ports fermés à la navigation (voir annexe II), pendant le mois d'août 2017. Il convient par ailleurs de noter que l'aéroport illégal de Tymbou est utilisé de façon systématique par des avions de ligne turcs.

Je vous informe également que le régime d'occupation a diffusé illégalement deux avis aux aviateurs concernant des manœuvres organisées par l'armée de l'air turque en août 2017.

Les actes de la Turquie visent clairement à porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre, à accentuer la division de facto qui subsiste et à renforcer le statut de l'entité sécessionniste en faisant valoir un prétendu droit sur l'espace aérien du territoire occupé de la République. La Turquie continue en outre, par des appels radio, de harceler systématiquement et parfois de menacer les appareils civils et militaires circulant à l'intérieur de la région d'information de vol de Nicosie. Parallèlement, les violations de la région d'information de vol de Nicosie et de l'espace aérien de la République de Chypre se poursuivent sans relâche. La Turquie continue d'enfreindre le droit international et de passer outre à la réglementation internationale, compromettant ainsi la sécurité de l'aviation civile internationale, nuisant à la stabilité de la région et entravant le trafic aérien au-dessus de Chypre.

Il convient également de souligner que le fait que la Turquie poursuive ses activités illégales crée des tensions qui contrarient, à un moment crucial, la bonne marche des négociations visant à parvenir à un règlement global et pacifique du problème de Chypre.

Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre les violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne ainsi que de l'espace aérien et des eaux territoriales de la République de Chypre que la Turquie continue de commettre, et je demande qu'elles cessent immédiatement. La République de



Chypre demande à nouveau que les principes de souveraineté et de non-ingérence consacrés par la Charte des Nations Unies soient respectés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Kornelios **Korneliou**

**Annexe I à la lettre datée du 2 octobre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies****Violations de l'espace aérien**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 août	09 h 43-11 h 10	Un appareil militaire turc de type UH-1 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 02-11 h 22	Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 55-12 h 20	Un appareil militaire turc de type PC-12 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 00-17 h 27	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 21-17 h 19	Quatre appareils militaires turcs, deux F-16 et deux F-4E, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 41-16 h 57	Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 54-17 h 14	Un appareil militaire turc de type PC-12 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	16 h 57-17 h 31	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	17 h 56-20 h 35	Un appareil militaire turc de type S-70 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
3 août	11 h 10-12 h 22	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	21 h 03-22 h 28	Un appareil militaire turc de type S-70 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
4 août	10 h 20-13 h 10	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
7 août	09 h 37-12 h 01	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 05-15 h 40	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
8 août	08 h 42-14 h 42	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 01-11 h 33	Un appareil militaire turc de type S-70 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
15 août	17 h 28-18 h 18	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	19 h 47-21 h 04	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
16 août	11 h 46-12 h 08	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	17 h 07-17 h 25	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
17 août	09 h 36-11 h 57	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 38-11 h 25	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
20 août	12 h 14-13 h 12	Un appareil militaire turc de type A-400 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
21 août	11 h 24-11 h 48	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
22 août	06 h 20-09 h 40	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	09 h 28-10 h 00	Un appareil militaire turc de type A-400 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	09 h 30-10 h 36	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	09 h 45-12 h 39	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 22-17 h 24	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 24-17 h 11	Quatre appareils militaires turcs, deux F-4 et deux F-16, ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 58-17 h 19	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
23 août	06 h 15-09 h 40	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
24 août	06 h 02-08 h 18	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

---

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
25 août	10 h 50-11 h 10	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
28 août	09 h 35-09 h 51	Un appareil militaire turc de type Gulfstream a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	19 h 08-20 h 30	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	19 h 16-19 h 40	Un appareil militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
29 août	10 h 20-11 h 37	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	23 h 45-23 h 53	Un appareil militaire turc de type Gulfstream a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

---

**Annexe II à la lettre datée du 2 octobre 2017 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations de l'espace maritime**

<i>Dates</i>	<i>Type de violation</i>
1 <sup>er</sup> -4 août	La vedette lance-missiles turque P-332 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à des manœuvres navales des forces d'occupation.
4-6 août	La vedette lance-missiles turque P-332 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à des manœuvres navales des forces d'occupation.
8-11 août	La vedette lance-missiles turque P-334 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
11-16 août	La vedette lance-missiles turque P-334 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
17-18 août	La vedette lance-missiles turque P-334 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
18-21 août	La vedette lance-missiles turque P-334 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
21-23 août	La vedette lance-missiles turque P-332 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à des manœuvres navales des forces d'occupation.
22-23 août	La vedette lance-missiles turque A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.
23-25 août	La vedette lance-missiles turque P-332 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à des manœuvres navales des forces d'occupation.
25-30 août	La vedette lance-missiles turque P-334 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Famagouste, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à une opération navale des forces d'occupation.